

POINT DE CONTROLE	FREQUENCE	CASSE PRESENTANT EN PREMIER ↓ →	INDICATION DU TOTALISATEUR KILOMETRIQUE (NOTE (3))							PAGE
			1 000 km (600 mi)	6 400 km (4 000 mi)	12 800 km (8 000 mi)	19 200 km (12 000 mi)	25 600 km (16 000 mi)	32 000 km (20 000 mi)	38 400 km (24 000 mi)	
			TOUS LES							
* USURE DE MACHOIRE/PLAQUETTE DE FREIN								R	124	
BATTERIE	MOIS								164	
LIQUIDE DE FREIN (AVANT)	MOIS 2 ANS *R				*R			*R	142	
HUILE DE PONT									144	
SYSTEME DE FREINAGE									142	
* CONTACTEUR DE FEU STOP									172	
* REGLAGE DU PHARE										
LIQUIDE D'EMBRAYAGE	MOIS 2 ANS *R				*R			*R	138	
SYSTEME D'EMBRAYAGE									138	
BEQUILLE LATERALE									150	
* SUSPENSION									150	
* ECROUS, BOULONS, FIXATIONS										
** ROUES										
** ROULEMENT DE TUBE DE DIRECTION										

** PAR MESURE DE SECURITE, IL EST RECOMMANDE DE NE CONFIER L'ENTRETIEN DE CES POINTS QU'A UN CONCESSIONNAIRE HONDA.

* L'ENTRETIEN DE CES POINTS DOIT ETRE CONFIE A UN CONCESSIONNAIRE HONDA, SAUF SI L'UTILISATEUR DISPOSE DE L'OUTILLAGE ET DES DONNEES D'ENTRETIEN APPROPRIES ET S'IL EST MECANIQUEMENT QUALIFIE. DANS CE CAS, IL SE REPORTERA AU MANUEL D'ATELIER HONDA OFFICIEL.

NOTES: (1) Augmenter la fréquence d'entretien en cas d'utilisation dans des régions poussiéreuses.

(2) Augmenter la fréquence d'entretien dans le cas d'un pilotage sous la pluie ou à pleins gaz.

(3) Pour des indications supérieures du totalisateur kilométrique, répéter les intervalles indiqués dans le tableau.